

# Guide de survie de l'étudiant de 1<sup>re</sup> année

« *Nemo censetur legem ignorare...* ». **Nous vous invitons à lire attentivement les informations** que vous trouverez ci-dessous. En effet vous démarrez pour la plupart des études universitaires et l'environnement est très différent de celui du lycée. Vous devrez par exemple chercher par vous-même la plupart des renseignements disponibles en terme de scolarité, d'aides sociales, vie culturelle... N'attendez pas que l'information vous arrive ! Vous pouvez notamment compter sur les différents secrétariats pour vous y aider mais l'essentiel de ce dont vous avez besoin se trouve dans les différents guides (en particulier « le guide de l'étudiant ») et sur le site de Paris 1.

De même, nous vous conseillons d'activer rapidement votre compte en ligne de Paris 1 et d'activer votre boîte « Malix » ([prenom.nom@malix.univ-paris1.fr](mailto:prenom.nom@malix.univ-paris1.fr)). Toute l'information (examens, absence des enseignants, changement d'emploi du temps...) vous sera communiquée à travers cet outil (vous pouvez paramétrer cette boîte « Malix » pour un renvoi automatique vers votre boîte mél personnelle). **L'administration de votre UFR considèrera toute information envoyée comme acquise** (aussi si vous constatez des anomalies dans la réception de vos courriels vous devrez le signaler au : [assistance-dsi@univ-paris1.fr](mailto:assistance-dsi@univ-paris1.fr)).

## Les secrétariats :

Vous êtes étudiants en 1<sup>er</sup> cycle à Paris 1 à l'UFR (Unité de Formation et de Recherche) 02 (économie), vous dépendez de plusieurs secrétariats :

### Pour les questions administratives et les bourses :

- Le service des inscriptions administratives se trouve au 11<sup>e</sup> étage. Ce service est ouvert au public de 10h à 11h30 du lundi au vendredi et de 14h à 15h30 du lundi au jeudi. Pour les questions concernant les inscriptions administratives, votre dossier étudiant (carte étudiant, droits d'inscription...);
- Le service des Bourses, 11<sup>e</sup> étage également, pour les élèves boursiers (B1101);
- **Plateforme téléphonique : 01 71 25 11 37.**

### Pour votre scolarité :

- **Votre secrétariat « principal »** est celui d'économie (UFR 02), il se trouve au 15<sup>e</sup> étage du centre PMF (Pierre Mendès France) au 90, rue de Tolbiac, 75013 Paris - **Bureau B1504** (courriel : [ufr02c1@univ-paris1.fr](mailto:ufr02c1@univ-paris1.fr) - téléphone : 01 44 07 88 77/87 70). Vous pouvez vous y rendre de 9h30 à 12h et de 14h à 16h le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi pour les questions concernant la scolarité (fermeture les mercredis).
- **Secrétariat des programmes d'échanges internationaux de l'UFR02** (Erasmus, Crepuq, Educo...) : Bureau C2202 ;
- **Les matières linguistiques** (langue obligatoire et bonus) sont gérées par le SGEL (Service Général de l'Enseignement des Langues) au 7<sup>e</sup> étage du centre PMF, bureau A702. Vous devez vous préinscrire en ligne sur le site : <http://langues.univ-paris1.fr> ;
- Pour la plupart de vos options et bonus, vous devez voir avec les secrétariats concernés :
  - o **La Coordination des Sciences Humaines** pour la plupart des options découvertes y compris le droit, 7<sup>e</sup> étage du centre PMF, bureaux B701/702/704/705 ;
  - o **Le service des sports, L'UEFAPS** (Unité d'Enseignement et de Formation des Activités Physiques et Sportives) pour l'option et le bonus de sport, 8<sup>e</sup> étage du centre PMF, bureau C801, vous devez vous préinscrire en ligne sur le site Réservasport ;
  - o **Vie étudiante**, activités culturelles, pour les bonus culturels, 9<sup>e</sup> étage, bureau C902.

### Orientation, vie étudiante... :

- **SCUIO** (Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation) - **Bureau C901** (courriel : [scuio@univ-paris1.fr](mailto:scuio@univ-paris1.fr) - téléphone : 01 44 07 88 56 - permanence l'après-midi). Vous pouvez vous y rendre de 9h30 à 17h du mardi au vendredi ;
- **Accueil des étudiants en situation de handicap** - **Bureau C903** (téléphone : 01 44 07 89 27) ;

- Bureau vie étudiante - Bureau C902 (téléphone : 01 44 07 86 30).

## Les inscriptions administratives :

L'inscription administrative correspond à votre enregistrement comme étudiant à Paris 1 pour une année universitaire. Elle se traduit par le paiement des droits d'inscription et la délivrance de la carte d'étudiant ainsi que les certificats de scolarité.

Elle s'effectue en ligne aux adresses suivantes :

<http://primo.univ-paris1.fr> si vous n'avez jamais été inscrit(e) à Paris 1 ou

<http://reins.univ-paris1.fr> si vous êtes déjà étudiant(e) de Paris 1.

Suivez les indications fournies lors de la saisie en ligne.

**Attention : les inscriptions administratives doivent être validées au plus tard avant le 15 décembre 2014, sinon vous serez dans l'impossibilité de vous présenter aux examens.**

## Test de mathématiques (pour la L1) :

Constatant qu'une des premières causes d'échec en économie est liée au niveau en mathématiques des étudiants, nous avons mis en place cette année des aménagements pour soutenir ceux qui ont le plus de difficultés dans cette matière.

Les études en première année d'économie, sont organisées par division (regroupement d'étudiants permettant de répartir les effectifs en groupe de taille comparable). Elles sont au nombre de trois et chacune d'entre elle a son propre planning. **Les étudiants devront impérativement suivre les cours et les TD de leur division.**

A partir de la rentrée 2014, la répartition des étudiants entre ces trois divisions sera faite en fonction de leur niveau en mathématiques.

Le séminaire de mathématiques se déroulera du **8 au 12 septembre 2014** qui sera clôturé par **un test obligatoire**.

En fonction des résultats, vous devrez vous inscrire pédagogiquement dans la division adéquate :

- la deuxième division sera réservée aux étudiants ayant réussi le test en mathématiques.
- les deux autres divisions (une et trois) disposeront de travaux dirigés supplémentaires afin de soutenir les étudiants dans l'apprentissage de cette matière.

## Les inscriptions pédagogiques :

Les inscriptions pédagogiques se font en ligne et **par semestre** (si vous n'avez pas accès au web, des salles informatiques sont à votre disposition au 4<sup>e</sup> étage du centre PMF). Cela consiste à choisir : votre TD ce qui détermine votre emploi du temps (**vous devez impérativement suivre les cours de votre TD**), votre option, votre langue et éventuellement vos bonus :

- Pour l'essentiel des inscriptions pédagogiques (choix des matières optionnelles et choix des TD, emploi du temps...) vous devez vous inscrire sur le site : <https://ipweb.univ-paris1.fr/>
- Pour les Langues : <http://langues.univ-paris1.fr> ;
- Pour le sport : <http://uefaps.univ-paris1.fr/activites/comment-sinscrire/>

Nous vous rappelons que l'option découverte et la langue sont obligatoires, seuls les bonus sont facultatifs. En cas de problèmes, vous pouvez aussi voir directement avec les secrétariats concernés (voir ci-dessus : « les secrétariats »).

**N'oubliez pas que vous êtes étudiants en économie et quelques soient les difficultés que vous rencontrerez pour trouver un créneau en langues étrangères ou en options découvertes, votre emploi du temps des matières d'économie reste prioritaire.**

**ATTENTION : Vous devez vous assurer que vos choix d'emploi du temps n'entraînent aucun chevauchement de cours.**

**N'oubliez pas dès l'inscription sur IP-WEB de valider et d'enregistrer une copie de votre contrat pédagogique.**

**Consultez régulièrement votre contrat pédagogique sur l'E.N.T.**, au moins au début de chaque semestre. Il s'agit du document qui atteste de vos choix d'inscription. Vous devez y retrouver le numéro de votre TD, vos options, le choix de la langue obligatoire et le cas échéant vos bonus. En effet **vous êtes responsable de votre inscription pédagogique**. Ainsi, sauf problème technique, vous serez considéré comme responsable de toute erreur d'inscription. Si vous constatez une anomalie dans votre inscription pédagogique, prenez contact avec le secrétariat concerné rapidement.

## L'E.N.T. :

Vous avez un compte sur votre ENT (Environnement Numérique de Travail). À partir de ce compte vous disposez donc d'une boîte mël (Malix). Vous pouvez consulter vos résultats, retrouver les cours des enseignants sur l'EPI (Espace Interactif Pédagogique), les dates et les lieux d'affectation de vos partiels, télécharger ou imprimer des relevés de notes, **votre certificat de scolarité**, votre contrat pédagogique...

**Nous vous invitons à lire attentivement les guides à propos de l'Espace Numérique de Travail qui sont à votre disposition.**

## Enseignements et examens :

Vous allez suivre tout au long de l'année différents cours. L'enseignement des matières se répartit en UE (Unité d'Enseignement) et en semestre. Vous avez deux formules : les cours (magistraux) et les TD (Travaux Dirigés), ces derniers étant soumis à un contrôle d'assiduité (vous avez « droit » à **trois absences motivées**). En cas de non-respect de cette règle de présence vous êtes considéré comme « **défaillant** ». Un contrôle des connaissances s'effectue tout au long de votre scolarité dans chaque matière, c'est « **le contrôle continu** », la note (en fin de semestre) est déterminée par la moyenne entre votre note de TD (moyenne des différents contrôles) et celle du partiel qui est un examen à la fin du semestre.

Pour valider votre année vous devez obtenir, au moins, une moyenne « générale » de 10. Cette moyenne se calcule sur trois niveaux :

- **Premièrement l'UE** (Unité d'Enseignement). Actuellement il y a deux UE par semestre, elles sont composées de matières dont les notes se compensent (**principe de compensation**). Pour valider une UE vous devez avoir 10 (ou plus) de moyenne entre les notes des matières qui la composent.
- **Deuxièmement le semestre**, pour valider un semestre vous devez obtenir 10 (ou plus) de moyenne entre les deux UE.
- **Troisièmement l'année**, pour valider l'année vous devez obtenir 10 (ou plus) de moyenne entre les deux semestres.

**Les bonus** sont des bonifications (jusqu'à 0.5 points et deux bonus au maximum par semestre) qui sont ajoutées à la moyenne semestrielle.

Les résultats en fin de semestre sont soumis à un jury qui les contrôle et délibère. Les résultats sont **officiels** après ces délibérations (**Important** : un résultat qui valide soit une matière, une UE ou un semestre, est conservé - **principe de capitalisation**).

Il existe deux sessions pour valider votre année : **la première session** à la fin de chaque semestre (janvier et mai) et **la seconde session** (rattrapage) **pour les matières non-validées**, généralement en juin. **Les notes de la seconde session remplacent intégralement la note finale (moyenne du contrôle continu et du partiel) de la première (une absence au rattrapage entraîne une défaillance)**. En cas d'échec à la seconde session vous pourrez redoubler, ou, si vous avez au moins validé un semestre, obtenir le statut d'AJAC. Cela vous permettra de passer l'année supérieure avec la dette des matières non-validées (que vous devez absolument valider l'année suivante).

**Rappel** : vous n'avez droit qu'à trois inscriptions entre la L1 et la L2, c'est-à-dire que vous n'avez droit qu'à **un redoublement** soit en L1, soit en L2.

## Changements d'orientation :

En fin de 1<sup>er</sup> semestre (les démarches sont à faire généralement en novembre), vous pourrez faire une demande de changement d'UFR. Si vous ne voulez pas poursuivre vos études en économie, vous devez vous rendre directement auprès de l'UFR que vous voulez rejoindre, vous y retirez un dossier de réorientation.

Ce dossier doit être supervisé par le SCUIO (B901) avant d'être déposé auprès du département que vous souhaitez rejoindre.